



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Contexte

Nos trois stations d'épuration sises à Bevaix, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus ont atteint la fin de leur durée de vie technique.

Le 30 mai 2022, votre autorité a validé un crédit d'étude pour la suite à donner à nos infrastructures de traitement des eaux usées. Les résultats de cette étude ont été présentés en février 2023 aux autorités cantonales et aux autorités de Provence et Mutrux qui doivent, elles aussi, prévoir un renouvellement de leurs stations. En mars 2023, les résultats ont également été présentés aux commissions de l'aménagement du territoire, financière et technique.

Les variantes qui ont fait l'objet d'une analyse multicritères étaient le statut quo, la connexion à la Saunerie et la création d'une STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges.

Après que le Conseil communal a validé la variante STEP régionale à Saint-Aubin-Sauges et afin de pouvoir entamer une réflexion quant à la planification des travaux à entreprendre, nous avons confié mandat à un bureau d'ingénieurs pour l'étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

L'étude de capacité de la STEP avait les buts suivants :

- établir les investissements à consentir pour maintenir la STEP de Saint-Aubin-Sauges fonctionnelle jusqu'à la modernisation définitive des infrastructures ;
- vérifier si la STEP avait les capacités d'accueillir les eaux usées des habitant·e·s de Vaumarcus et de Provence et/ou Mutrux ;
- établir une campagne de mesure tout au long du processus de réhabilitation ;
- assurer la pérennité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges durant le processus.

2. Résultats de l'étude de capacité

La capacité de la STEP est de 5000 équivalent-habitant (ci-après : EH) selon les mesures réalisées en hiver 2023. Afin de permettre une augmentation des EH de la STEP, il est proposé de :

- augmenter la concentration des boues ;
- ajouter un coagulant dans la décantation primaire afin d'éliminer plus de charge avant la biologie.

Avec ces deux solutions, nous pourrions atteindre une valeur hypothétique maximale de 8000 EH qui demande plus d'effort mais demeure acceptable. Le digesteur est suffisamment dimensionné.

En revanche, au niveau du matériel technique, il est évident que nous allons devoir procéder à des renouvellements. Dans le cadre du mandat donné pour l'étude de capacité, nous avons demandé au bureau d'ingénieurs de réaliser un inventaire complet des équipements et d'établir leur priorisation de renouvellement.

Sur la base d'un schéma bloc qui est remis en annexe, nous avons identifié les différents éléments qui doivent être modifiés ou remplacés sur la base de quatre priorisations. Tous les équipements ont été recensés et les coûts ont été estimés.

Les différentes priorités sont les suivantes :

1. urgent, obligatoire selon la loi ou risque de dégâts matériel ou blessures. Nécessaire sur le plan sécuritaire ;
2. nécessaire pour raison économique, justifiable car amortissable dans la période d'exploitation provisoire de transit ou utilisable pour la nouvelle STEP ;
3. maintenance de « survie » de l'équipement existant de la STEP pendant la période provisoire/transitoire ;
4. maintenance ou remplacement imprévu/non planifié dans l'équipement au besoin.

Le Conseil communal propose à votre autorité de valider un crédit pour traiter les priorités 1 et 2.

Les premières seront réalisées sans délai et les secondes seront réalisées selon l'état d'avancement des travaux et l'état de dégradation desdits équipements.

3. Coûts de remplacement des équipements de traitement

Les divers équipements à remplacer sont inscrits ci-dessous, les numéros entre parenthèses correspondent à leur rang sur le tableau annexé au présent rapport :

Priorités 1 (P1)

Pompes « mammoth » (16)	CHF	6'500.-
Torchère (45)	CHF	65'000.-
Total intermédiaire – P1	CHF	71'500.-

Priorités 2 (P2)

Vis d'Archimède entrée STEP (1)	CHF	7'500.-
Godets dessableurs (13)	CHF	10'400.-
Pompes à vis excentriques multitâches (32)	CHF	10'400.-
Station polyélectrolyte (floculant) (34)	CHF	40'000.-
Centrifugeuse (41)	CHF	95'000.-
CCF – moteur à gaz (46)	CHF	30'000.-
Total intermédiaire – P2	CHF	193'300.-

TVA P1 et P2 - 8,1 %	CHF	21'450.-
Divers et imprévus et arrondi	CHF	13'750.-

Total final (TTC) pour le changement des équipements **CHF 300'000.-**

Tous les éléments techniques présentés ci-dessus seront amortis conformément à la loi au taux de 5% l'an. Comme il s'agit d'investissement lié à un domaine autofinancé, nous récupérons la TVA. Par ailleurs, sur différentes positions, nous espérons pouvoir obtenir des subventions auprès du SENE¹ (objets n°34, 41, 46).

Comme mentionné précédemment, nous allons procéder au remplacement des priorités 1 ainsi que de la centrifugeuse et du moteur à gaz. Cette partie fait l'objet d'un crédit supplémentaire non

¹ Service de l'énergie et de l'environnement

prévu au budget des investissements. Pour le reste, les dépenses seront réalisées au fur et à mesure des travaux de raccordement de Vaumarcus à Saint-Aubin-Sauges et lorsqu'il le sera nécessaire, en cas de panne notamment.

4. Conclusion

La commission technique a été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement à l'unanimité le crédit proposé. La commission financière a également été consultée le 27 mars 2024 et a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit proposé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 300'000.- pour le remplacement des équipements techniques à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère
Tom Egger Maxime Rognon

Annexe : ment.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- et une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2024 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.

Art. 2 : Le Conseil communal est autorisé à créer un crédit budgétaire de CHF 200'000.- pour cet objet dans les comptes des investissements 2024.

Art. 3 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 5%.

Art. 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre